Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

POLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE

DIRECTION EDUCATION JEUNESSE SPORT

SERVICE JEUNESSE ET SPORT

Affaire suivie par

Jean-Claude TERTRE

Tél. : 02 99 02 41 57
jean-claude.tertre@ille-et-vilaine.fr

Réf. 5377

Courrier à l'ensemble des comités et clubs sportifs bretilliens

Rennes le 26 OCT. 2018

Objet : Opération "Coupon Sport"

Mesdames, Messieurs les Président.e.s,

Par courrier du 11 septembre dernier, je vous informais que, malgré le désengagement de l'Etat, le Département d'Ille-et-Vilaine envisageait de poursuivre le dispositif « Coupon sport ». J'ai le plaisir de vous informer que, lors de sa session des 28 et 29 septembre 2018, l'Assemblée départementale a décidé de maintenir ce dispositif pour l'année sportive 2018-2019 en supportant seule son financement.

Dans un souci de maîtrise des coûts et avant de pouvoir en faire une évaluation précise, le dispositif est ouvert dans les mêmes conditions que l'année précédente, à savoir :

- les jeunes de 12 à 15 ans (nés entre 2003 et 2006)
- de familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire,
- moyennant l'inscription dans une association sportive affiliée à une fédération agréée par le ministère des sports et à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.)

Par ailleurs, le barème de la prise en charge reste le suivant :

Coût de l'adhésion + licence	Coupon sport
De 45 € à 90 €	1 coupon sport soit 20 €
Au-delà de 91 €	2 coupons sport soit 40 €

Un bilan quantitatif et qualitatif sera proposé en fin de saison sportive afin d'évaluer le dispositif, et de l'ajuster au besoin.

Pour effectuer votre demande de coupons sport, je vous invite à renseigner le bordereau ci-joint et à recueillir les documents nécessaires (copies de l'attestation d'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.) et du livret de famille) puis de transmettre l'ensemble au service "Jeunesse et Sport" qui se chargera de vérifier l'éligibilité des candidats au dispositif puis de procéder à la demande de remboursement auprès de l'A.N.C.V.

Pour toutes demandes complémentaires de renseignements sur le dispositif "Coupon Sport", vous pouvez adresser un courriel à jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr

La gestion du courrier fait l'objet d'un traitement informatique. Pour plus de renseignements et faire valoir vos droits, contactez l'émetteur du courrier ou le délégué à la protection des données (dpo@ille-et-vilaine.fr / 02 99 02 21 31).

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président.e.s, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Vice-Président du Conseil Départemental,
Délégué au Sport

Frédéric BOURCIER

La gestion du courrier fait l'objet d'un traitement informatique. Pour plus de renseignements et faire valoir vos droits, contactez l'émetteur du courrier ou le délégué à la protection des données (dpo@ille-et-vilaine.fr / 02 99 02 21 31).